



BILAN DE COMPÉTENCES

*Construis la carrière
qui te ressemble.*

**ANALYSEZ VOS COMPÉTENCES
CLARIFIEZ VOS OBJECTIFS
& CONSTRUISEZ VOTRE PROJET
PROFESSIONNEL.**

Bienvenue dans l'univers de Vision

Nous sommes engagée pour révéler le potentiel humain et redonner du sens aux parcours professionnels !

Pourquoi ce nom ?

Parce que "VISION" incarne l'idée de *regarder loin, de se projeter avec clarté*, et "ALS" symbolise l'**Accélération de la Lumière sur Soi, ce moment où l'on décide de mettre en lumière ses ressources, ses valeurs, ses envies pour avancer.**

Notre signature : "La vision pour accélérer la lumière sur soi."

Parce que chaque personne mérite de (re)trouver sa place, de s'épanouir et de s'accomplir pleinement.

Notre mission ?

Vous accompagner dans vos transitions professionnelles et personnelles, vous aider à faire le point, à révéler vos compétences et à bâtir un projet qui vous ressemble.

Nous croyons profondément qu'en prenant soin de soi, on peut transformer son environnement professionnel et personnel, et contribuer à un monde plus juste, inclusif et épanouissant.

Chacun de nous a un rôle à jouer, une "lumière" à apporter dans ce monde en mouvement.

Prêt.e à révélez et dépassiez les obstacles, pour créez la vie pro qui te ressemble.?

POURQUOI RÉALISER UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le bilan de compétences, selon l'article L6313-4 du code du travail, permet à toute personne active d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations pour définir un projet professionnel ou de formation réaliste.

POUR QUI ?

- Salariés, demandeurs d'emploi, indépendants.
- Personnes souhaitant clarifier ou valider un projet professionnel ou de formation.
- Personnes en reconversion ou en questionnement professionnel.
- Personnes en situation de handicap (adaptation possible).

OBJECTIFS DU BILAN DE COMPÉTENCES

- Faire le point sur son parcours, ses compétences, savoir-être et motivations.
- Analyser ses ressources, identifier ses freins.
- Clarifier ses besoins, ses valeurs, ses moteurs.
- Explorer les pistes professionnelles cohérentes et adaptées.
- Élaborer un projet réaliste et motivant.
- Définir un plan d'action concret et opérationnel.



DÉROULEMENT GLOBAL DES BILANS DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences se déroule en trois phases distinctes, conformément à l'article L6313-4 du Code du travail.

Chaque phase est organisée de manière à permettre une analyse approfondie du parcours professionnel, l'identification des compétences et la définition d'un projet réaliste et adapté aux aspirations et objectifs du bénéficiaire.

Les entretiens se déroulent en toute confidentialité, et sont alternés avec des temps de travail personnel guidé afin de favoriser la réflexion et la construction du projet.

3 formules sont disponibles et détaillées à partir de la p.4 : 14h, 18h et 24h et la tarification en p.11.

Phase	Durée	Objectifs	Contenu
1. Préliminaire	~3h (2h entretien individuel + 1h travail personnel)	- Comprendre la demande et analyser le besoin - Définir les objectifs professionnels - Présenter la méthodologie et les outils	- Entretien d'accueil et analyse du parcours - Identification des attentes - Présentation du déroulement et des outils - Planification et remise des documents contractuels
2. Investigation	8h à 16h (selon la formule)	- Analyser le parcours et les expériences - Identifier les compétences transférables et motivations - Explorer les valeurs professionnelles et conditions de réussite - Étudier des pistes professionnelles réalisistes	- Analyse des expériences et compétences - Outils d'évaluation (tests comportementaux, questionnaires d'intérêts, inventaires de motivations) - Études de pistes métiers (enquêtes, recherches, analyse marché) - Identification des facteurs facilitants ou limitants
3. Conclusion	3h à 5h (selon la formule)	- Valider une ou plusieurs pistes professionnelles - Établir un plan d'action concret - Restituer la synthèse réglementaire	- Restitution des résultats et validation du projet - Co-construction du plan d'action (formations, étapes, ressources) - Remise du document de synthèse confidentiel - Entretien de suivi à 1-3 mois

DÉROULEMENT DES BILANS DE COMPÉTENCES

BILAN DE COMPÉTENCES - 14H

Durée : 14 heures, en distanciel (dont **10h avec le formateur** en accompagnement individuel et **4h de travail personnel guidé**).

Objectifs spécifiques :

- Clarifier un projet professionnel ou de formation.
- Élaborer un plan d'action adapté.

PHASES	DURÉE	OBJECTIFS	DÉROULEMENT
PHASE PRÉLIMINAIRE	3h (2h avec le formateur + 1h travail personnel)	<ul style="list-style-type: none">• Créer un cadre sécurisant et bienveillant• Clarifier les attentes, motivations et objectifs• Comprendre le contexte personnel et pro	<ul style="list-style-type: none">• Entretien d'accueil et cadrage• Analyse du parcours, situation actuelle, et aspirations• Présentation des outils et contractualisation• Remise des documents d'accueil : convention, CGV, règlement intérieur.• Contractualisation et planification du bilan.
PHASE D'INVESTIGATION	8h (6 h avec le formateur + 2h travail personnel)	<ul style="list-style-type: none">• Explorer les compétences, expériences et ressources personnelles• Identifier les valeurs, moteurs et besoins fondamentaux• Lever les freins	<ul style="list-style-type: none">• Séances d'exploration : ligne de vie, réussites, échecs marquants• Tests de personnalité, motivation, centres d'intérêt (ex. DISC, Ikigaï)• Travail introspectif guidé (exercices, auto-évaluation, mind mapping)• Début d'exploration de pistes métiers, recherche documentaire

DÉROULEMENT DES BILANS DE COMPÉTENCES

BILAN DE COMPÉTENCES - 14H

PHASES	DURÉE	OBJECTIFS	DÉROULEMENT
PHASE DE CONCLUSION	3h (2h avec le formateur + 1h travail personnel)	<ul style="list-style-type: none">• Valider une ou plusieurs pistes professionnelles cohérentes• Construire un plan d'action concret et motivant	<ul style="list-style-type: none">• Restitution des éléments clés• Aide à la formalisation du projet (titre, mission, orientation)• Élaboration du plan d'action (formations, réseau, CV, démarches)
RDV de suivi	30 min à 1h	<ul style="list-style-type: none">• Vérifier la mise en œuvre du plan d'action.• Réajuster si besoin.• Apporter un soutien post-bilan.	<ul style="list-style-type: none">• Entretien individuel (téléphonique ou visio) 1 à 3 mois après la fin du bilan.• Évaluation des actions réalisées.• Ajustement du projet ou des démarches si nécessaire.• Envoi d'un questionnaire de satisfaction à froid.

DÉROULEMENT DES BILANS DE COMPÉTENCES

BILAN DE COMPÉTENCES - 18H

Durée : 18 heures, en distanciel (dont **12h avec le formateur** et **6h travail personnel accompagné**).

Objectifs spécifiques :

- Faire le point sur son parcours professionnel et personnel.
- Analyser ses compétences clés, ses savoir-être et ses moteurs de motivation.
- Identifier ses freins éventuels et travailler sur les leviers de dépassement.
- Explorer plusieurs pistes professionnelles réalistes et alignées avec ses valeurs.
- Clarifier et prioriser son projet professionnel ou de reconversion.
- Élaborer un plan d'action structuré et motivant.

PHASES	DURÉE	OBJECTIFS	DÉROULEMENT
PHASE PRÉLIMINAIRE	3h (2h avec le formateur + 1h travail personnel)	<ul style="list-style-type: none">• Accueillir la demande et poser un cadre clair.• Comprendre les attentes, les motivations et le contexte.• Poser les bases de la relation de confiance.	<ul style="list-style-type: none">• Entretien initial pour faire connaissance, recueillir les besoins, et expliciter le contexte personnel et professionnel.• Présentation de la démarche (étapes, outils, rythme).• Remise des documents d'accueil : convention, CGV, règlement intérieur.• Contractualisation et planification du bilan.
PHASE D'INVESTIGATION	11h (8h avec le formateur + 3h travail personnel)	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les compétences, savoir-faire, savoir-être, points d'appui et de vigilance.• Explorer les valeurs, les moteurs, les besoins profonds.• Élaborer des pistes professionnelles réalistes.	<ul style="list-style-type: none">• Entretiens approfondis pour analyser les expériences et repérer les compétences transférables.• Passation de tests : personnalité, motivation, centres d'intérêt.• Analyse des valeurs, besoins, environnement de travail idéal.• Exploration de pistes : enquêtes métiers, recherche documentaire, formations.

DÉROULEMENT DES BILANS DE COMPÉTENCES

BILAN DE COMPÉTENCES - 18H

PHASES	DURÉE	OBJECTIFS	DÉROULEMENT
PHASE DE CONCLUSION	4h (3h avec le formateur + 1h travail personnel)	<ul style="list-style-type: none">• Valider un projet professionnel clair, motivant et atteignable.• Définir les premières actions concrètes à mettre en œuvre.	<ul style="list-style-type: none">• Co-construction du plan d'action (formation, réseau, CV, mise en mouvement).• Restitution des résultats du travail mené.• Rédaction et remise de la synthèse écrite complète.• Entretien final de validation et projection.
RDV de suivi	30 min à 1h	<ul style="list-style-type: none">• Vérifier la mise en œuvre du plan d'action.• Réajuster si besoin.• Apporter un soutien post-bilan.	<ul style="list-style-type: none">• Entretien individuel (téléphonique ou visio) 1 à 3 mois après la fin du bilan.• Évaluation des actions réalisées.• Ajustement du projet ou des démarches si nécessaire.• Envoi d'un questionnaire de satisfaction à froid.

DÉROULEMENT DES BILANS DE COMPÉTENCES

BILAN DE COMPÉTENCES APPROFONDI - 24H

Durée : 24 heures, en distanciel (dont 16h avec le formateur et 7h travail personnel de travail personnel accompagné).

Objectifs spécifiques :

- Réaliser un diagnostic complet de son parcours.
- Identifier un projet professionnel aligné et durable.
- Élaborer une reconversion ou un projet complexe.
- Analyser le positionnement professionnel, les perspectives d'évolution et les éventuels obstacles au projet
- Mettre en œuvre un plan d'action solide et structuré.

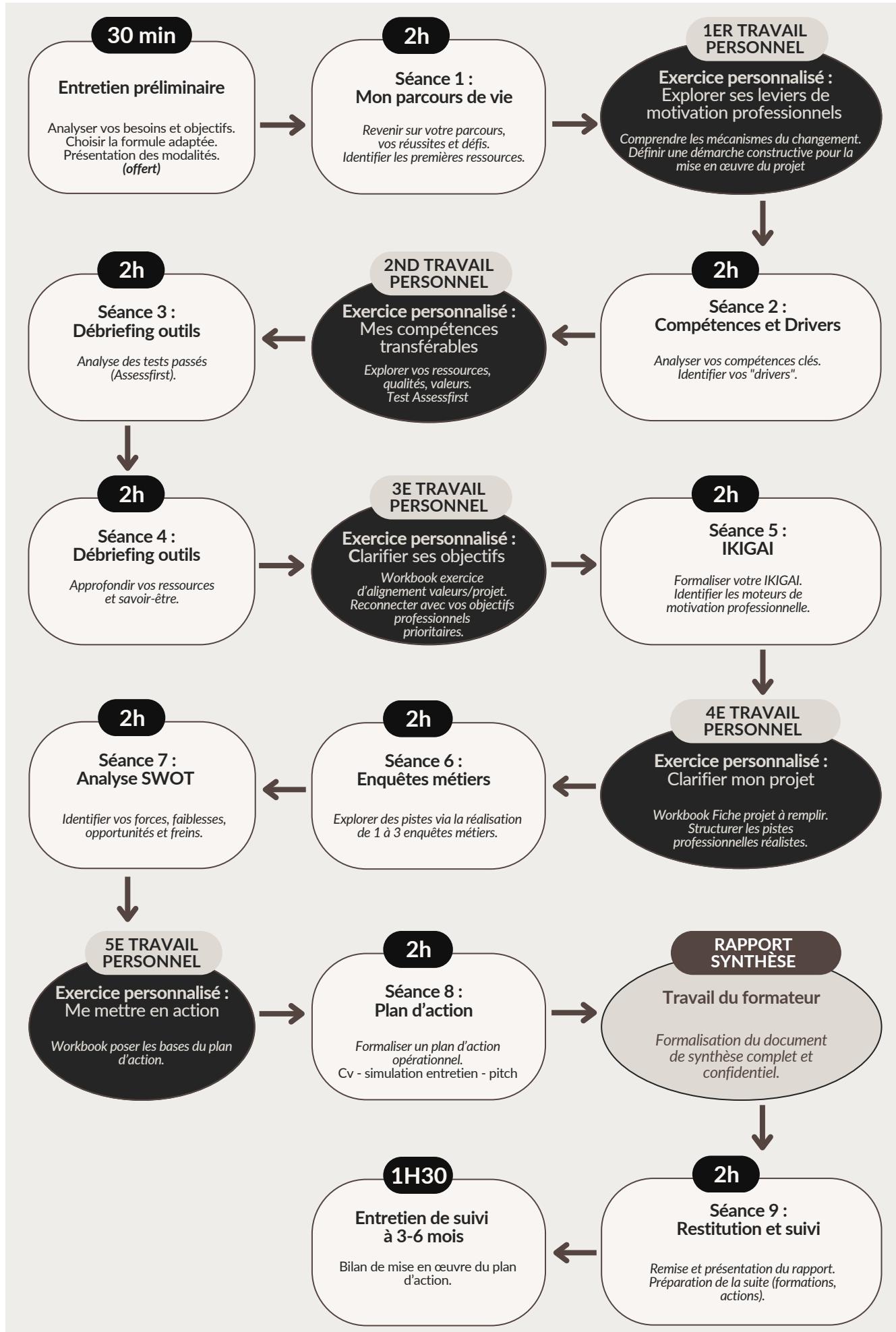
PHASES	DURÉE	OBJECTIFS	DÉROULEMENT
PHASE PRÉLIMINAIRE	3h (2h avec le formateur + 1h travail personnel)	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre les enjeux et les objectifs profonds du bénéficiaire.• Identifier les éventuels obstacles à la mise en œuvre du projet professionnel• Mettre en place un cadre clair et confidentiel favorisant l'expression des objectifs professionnels	<ul style="list-style-type: none">• Entretien individualisé pour recueillir les attentes, les blocages éventuels et les aspirations profondes.• Présentation des outils mobilisés (dont outils d'analyse du parcours, de projection professionnelle et questionnaires d'intérêts professionnels).• Cadre de confidentialité explicite.• Signature de la convention et du contrat d'engagement.

DÉROULEMENT DES BILANS DE COMPÉTENCES

BILAN DE COMPÉTENCES - 24H

PHASES	DURÉE	OBJECTIFS	DÉROULEMENT
PHASE D'INVESTIGATION	16h (11h avec le formateur + 5h travail personnel)	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer les conditions favorables à un changement de poste ou de voie • Identifier les compétences clés, mais aussi Identifier les freins professionnels à la mise en œuvre du projet. • Définir des pistes d'évolution ou de reconversion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Séances d'exploration identitaire : ligne de vie, cartes mentales, environnement de travail idéal. • Tests psychométriques : DISC, motivation, talents, potentiels (en fonction des besoins). • Analyse des valeurs, besoins fondamentaux, facteurs favorisant la réussite professionnelle. • Investigations métiers, réseau, formations, simulation de projection professionnelle.
PHASE DE CONCLUSION	5h (4h avec le formateur + 1h travail personnel)	<ul style="list-style-type: none"> • Émerger un projet professionnel aligné et structurant. • Élaborer un plan d'action précis et réaliste. • Renforcer le positionnement professionnel et optimiser la communication en contexte professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation du projet professionnel : nommer, cadrer, sécuriser. • Construction du plan d'action : CV, plan de formation, outils de prospection, appui réseau. • Restitution complète avec feedback personnalisé. • Rédaction d'une synthèse complète structurée. • Entretien final de clôture et projection post-bilan.
RDV de suivi	30 min à 1h	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la mise en œuvre du plan d'action. • Réajuster si besoin. • Apporter un soutien post-bilan. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien individuel (téléphonique ou visio) 1 à 3 mois après la fin du bilan. • Évaluation des actions réalisées. • Ajustement du projet ou des démarches si nécessaire. • Envoi d'un questionnaire de satisfaction à froid.

EXEMPLE - SCHÉMA FORMULE 24H



NOS FORMULES 2025

Vision Als
COACHING & FORMATION

FORMULE	DURÉE TOTALE	OBJECTIFS PRINCIPAUX	PRIX (TTC)
Bilan de Compétences 14 heures	<ul style="list-style-type: none"> • 10h d'entretiens individuels • 4h de travail personnel guidé 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le point sur son parcours et ses compétences. • Identifier ses valeurs professionnelles, motivations et ressources mobilisables dans un cadre professionnel. • Explorer des pistes professionnelles réalistes. • Clarifier un projet professionnel ou de formation. • Élaborer un plan d'action adapté. 	1 400 € TTC
Bilan de Compétences 18 heures	<ul style="list-style-type: none"> • 12h d'entretiens individuels • 6h de travail personnel guidé 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le point sur son parcours professionnel et personnel. • Analyser ses compétences clés, ses savoir-être et ses moteurs de motivation. • Identifier les éventuels obstacles à la mise en œuvre d'un projet professionnel et analyser les conditions de réussite. • Explorer plusieurs pistes professionnelles réalistes et en adéquation avec ses valeurs et aspirations. • Clarifier et prioriser ses options d'évolution ou de reconversion. • Structurer un plan d'action clair et opérationnel pour initier une évolution professionnelle 	1 800€ TTC
Bilan de Compétences 24 heures	<ul style="list-style-type: none"> • 16h d'entretiens individuels • 8h de travail personnel guidé 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser en profondeur son parcours, ses expériences et ses compétences. • Identifier ses moteurs de motivation, ses valeurs professionnelles et les environnements de travail compatibles • Explorer et confronter différentes pistes via enquêtes métiers. • Définir un projet professionnel aligné avec ses besoins et le marché. • Construire un plan d'action précis et réalisable avec accompagnement au suivi sur la mise en œuvre professionnelle. 	2 400 € TTC



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalités d'inscription :

- Avant de démarrer tout bilan de compétences, un entretien préalable et gratuit est obligatoire. Veuillez nous contacter au 06.99.32.83.89 ou à l'adresse contact@vision-als.com

Cet échange nous permet d'analyser vos besoins, de valider ensemble la formule la plus adaptée et de vous présenter en détail les modalités de l'accompagnement.

À la suite de cet entretien et dès validation de votre choix, vous recevrez par email :

- Un récapitulatif complet des informations liées à votre accompagnement.
- Le contrat de Bilan de Compétences formalisant notre engagement réciproque.

⚠ Ce contrat devra être signé et retourné pour finaliser votre inscription. Il précisera notamment :

- Les modalités de déroulement,
- Vos engagements,
- Les conditions de règlement.

Modalités de financement possibles :

- Prise en charge via le Compte Personnel de Formation (CPF),
- Prise en charge par l'employeur (plan de développement des compétences, OPCO...),
- Prise en charge personnelle (fonds propres),
- Prise en charge par un Fonds d'Assurance Formation (AGEFICE, FIFPL...),
- Mutuelles ou organismes spécifiques de formation (VIVEA, ANFH...).

Dans le **cadre d'un financement via le CPF**, un lien URL personnalisé et un guide utilisateur vous seront transmis pour réaliser la demande directement sur Mon Compte Formation.

⚠ **Attention :** Délais d'accès : **15 jours ouvrés avant le début de la formation** (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation). Il correspond également au délai légal de rétractation qui doit être respecté avant de pouvoir démarrer l'accompagnement.

Pour les autres financements (OPCO, employeur, fonds propres...), les modalités administratives (devis, factures, contrat...) seront ajustées selon les exigences du financeur.

Dans tous les cas, un délai de rétractation équivalent de 11 jours ouvrés est également prévu avant le démarrage effectif du bilan.

Modalités d'accompagnement d'une formation à distance:

Une assistance technique (accès, connexion, navigation) et pédagogique (suivi, échanges, soutien) est disponible avant, pendant et après la session, par téléphone et par mail, conformément à l'article D.6313-3-1 du Code du travail.

Contact référent (suivi pédagogique et technique) :

Laurie Allios 06.99.32.83.89 – contact@vision-als.fr

DURÉE ET ENGAGEMENT

Le bilan de compétences dure entre 12h et 24h, selon votre parcours et vos objectifs. Les séances (1h30 à 2h) se déroulent à distance, réparties sur plusieurs semaines, favorisant une réflexion approfondie et un travail personnel conséquent.

Conformément à l'article L6313-4 du code du travail, le bénéficiaire est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Vision ALS s'engage sur le respect du consentement du bénéficiaire et la confidentialité.

Supports fournis : Document de synthèse et de résultats détaillés. Le document de synthèse est conservé par Vision ALS pendant une durée de 3 ans.

RAPPEL DÉONTOLOGIQUE

- Conformément à l'article L6313-4 du code du travail, le bénéficiaire est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Vision ALS s'engage sur le respect du consentement du bénéficiaire et la confidentialité.
- Supports fournis : Document de synthèse et de résultats détaillés. Le document de synthèse est conservé par Vision ALS pendant une durée de 3 ans.

OUTILS ET MÉTHODES MOBILISÉS

- Entretiens individuels d'accompagnement avec un formateur. (Visio ou présentiel confidentiel)
- Tests psychométriques simplifiés (profil, motivations).
- Cartographie des compétences et des savoir-être.
- Outil IKIGAI et exploration des valeurs et besoins.
- Workbook
- Travail de projection sur l'avenir professionnel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION & DE SUIVI

- Auto-évaluation initiale et finale.
- Synthèse écrite confidentielle remise à la fin de l'accompagnement.
- Questionnaires de satisfaction à chaud et suivi à 6 mois(à chaud et à froid).
- Émargements

ACCÉSsibilité aux personnes en situation de handicap (PSH/PMR)

Une attention spécifique est portée aux personnes en situation de handicap. Un aménagement du parcours est possible après échange personnalisé.

contactez-nous à l'adresse : contact@vision-als.com en précisant dans l'objet de l'email : « Accessibilité PMR/PSH pour le bilan ».

Texte de Référence	Description
Articles L. 1233-71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail	Ces articles définissent le cadre légal et réglementaire du bilan de compétences, notamment les conditions de mise en œuvre, les objectifs et les modalités de financement.
Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État	Cet arrêté précise les modalités spécifiques de réalisation des bilans de compétences pour les agents de la fonction publique de l'État.
LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel	Cette loi, aussi appelée "loi avenir professionnel", introduit diverses mesures pour favoriser l'accès à la formation et à la reconversion professionnelle, y compris via les bilans de compétences.
Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences	Ce décret précise les conditions de mise en œuvre des actions de formation et des bilans de compétences, en application de la loi du 5 septembre 2018.